

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Décision du 14 février 2019 modifiant la décision du 17 janvier 2017 portant désignation au collège de médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Office français de l'immigration et de l'intégration)

NOR : INTV1904908S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 121-13 ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 313-11 (11°), L. 311-12, L. 511-4 (10°), L. 521-3 (5°), L. 523-4, L. 832-1 (16°), R. 313-22 à R. 313-24, R. 511-1, R. 521-1, R. 523-8 et R. 832-1 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 et R. 5223-1 à R. 5223-39 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 relatif aux conditions d'établissement et de transmission des certificats médicaux, rapports médicaux et avis mentionnés aux articles R. 313-22, R. 313-23 et R. 511-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu la décision n° 2017-24 du 17 janvier 2017 relative à la composition et au fonctionnement du collège de médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;

Vu la décision du 17 janvier 2017 modifiée portant désignation au collège de médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1^{er}

L'annexe 1 de la décision du 17 janvier 2017 susvisée est remplacée par l'annexe 1 de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 février 2019.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*

D. LESCHI

ANNEXE 1

LISTE DES MÉDECINS DÉSIGNÉS POUR PARTICIPER AU COLLÈGE À COMPÉTENCE
NATIONALE DE L'OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

Dr Amoussou Patrick.
Dr Aoussou Philippe.
Dr Audat Françoise.
Dr Bantman Patrick.
Dr Barennes Catherine.
Dr Baril Marc.
Dr Beaupère Bénédicte.
Dr Benazouz Mohamed Mehdi.
Dr Bernard Thierry.
Dr Berta Jean-Louis.
Dr Bisbal Pierre.
Dr Bouhafis Sherine.
Dr Boulenoir Abdelmadjid.
Dr Bourgois Clémence.
Dr Brisacier Patrick.
Dr Burger Michel.
Dr Candillier Charles.
Dr Cireno Sylvie.
Dr Cizeron Gilles.
Dr Conan Lionel.
Dr Coriat-Haddad Caroline.
Dr Coulonges Florence.
Dr Crocq Marc-Antoine.
Dr Daschievici Heymans Carmen.
Dr Dautricourt Béatrice.
Dr Delaunay Francis.
Dr Delprat-Chatton Pascale.
Dr De Prin Anne.
Dr De Rouvray Cécile.
Dr Deutsch Dominique.
Dr Douillard-Slomczynski Véronique.
Dr Douzon Vincent.
Dr Dumont Bertrand.
Dr Dussartre Jean-Maurice.
Dr Egoumenides Marc.
Dr Eutrope Martine.
Dr Ferjani Borhane.
Dr Gadenne-Jacob Isabelle.
Dr Gaubert-Maréchal Emilie.
Dr Gerlier Jean-Luc.
Dr Giraud Stéfania.
Dr Grassineau Dominique.
Dr Grosso Luigi.
Dr Haddad Michel.

Dr Jedreski Nadine.
Dr Joseph Olivier.
Dr Khan Shaghaghi Charles.
Dr Kla Eric.
Dr Khodja Mohamed Djamel.
Dr Kryvenac Isabelle.
Dr Laouabdia-Sellami Karim.
Dr Lancino Sylvie.
Dr Laumond Mathieu.
Dr Le Goff Fabienne.
Dr Legrain Véronique.
Dr Le Lagadec Anne.
Dr Leclair Frédérique.
Dr Levy-Attias Edith.
Dr Lucas Anne-Sophie.
Dr Mauze Bénédicte.
Dr Mbomeyo Ignace.
Dr Mesbahy Mohamed.
Dr Mettais Cartier Emilie.
Dr Millet Elodie.
Dr Minani Marc.
Dr Netillard Christian.
Dr Ortega Nathalie.
Dr Ouali Abdelhafid.
Dr Pacaud Gérard.
Dr Pierrain Véronique.
Dr Pintas Catherine.
Dr Quille Loïc.
Dr Quilliot Florent.
Dr Rascl Catherine.
Dr Ricatte Olivier.
Dr Ruggieri Laurent.
Dr Sahrane Ahmed.
Dr Sebille Alain.
Dr Signol Nicolas.
Dr Spadari-Brizy Michel.
Dr Striby Odile.
Dr Sudour Stéphane.
Dr Tran Jasmína.
Dr Trétout-El-Sissy Joëlle.
Dr Truze Philippe.
Dr Vallat Philippe.
Dr Van Der Henst Véronique.
Dr Wagner Xavier.
Dr Ziadi Lazhar.
Dr Zucca Sylvie.